

Communiqué à la presse.

Le Groupe de soutien aux migrants et la Coordination Asile Payerne déposent une pétition au Grand Conseil en faveur de requérants d'asile déboutés.

1500 signataires contre le renvoi d'une famille, d'un couple et d'une grand-maman.

Présentation des 3 situations.

Famille de Hajrudin et Raza REDZIC, originaire de Srebrenica en Bosnie.

Originaires de Bosnie (Srebrenica), Hajrudin et Raza REDZIC, et leurs enfants Ahmed et Amina, âgés de 8 et 6 ans, sont arrivés dans notre pays en 2000. Le papa, Hajrudin, travaille dans l'entreprise d'un plâtrier d'Ecublens (VD) qui souhaite ardemment conserver son employé très apprécié. La maman, Raza, suit avec assiduité, depuis l'automne 2003, un cours de français pour dames non francophones où elle fait preuve d'une volonté et d'un dynamisme très admirés. Les enfants, Ahmed et Amina, fréquentent l'Etablissement primaire de Payerne où ils ont accompli un travail d'intégration remarquable et de gros efforts pour apprendre le français. Cette famille est indépendante financièrement et n'a jamais connu aucun problème avec les autorités.

Les médias ont exposé à maintes reprises dans quelle situation se trouve la région de Srebrenica : villages dévastés, économie en ruines, infrastructures détruites. Dans un climat hostile entretenu par les Serbes, les Musulmans n'ont aucune chance de trouver du travail.

Hajrudin et Raza ont été profondément traumatisés par une guerre et un génocide qu'ils essaient d'oublier. Les replonger avec leurs enfants au coeur de leurs cauchemars serait particulièrement inhumain.

Mensur et Luljeta DALIPI, originaires de Serbie Monténégro.

Mensur et Luljeta DALIPI sont originaires du sud de la Serbie. Ils appartiennent à la minorité musulmane et albanophone de Preshovo. Arrivé dans notre pays le 04 février 1999, Mensur Dalipi, cuisinier diplômé, travaille à l'Auberge communale de Fétigny où il est très apprécié de son employeur et de la clientèle du restaurant. Il est au bénéfice d'un contrat de travail et son patron souhaite vivement qu'il reste à son service. Le Conseil communal de Fétigny est intervenu auprès des autorités vaudoises pour le soutenir.

Dans la région de Preshovo, la communauté musulmane, bien que majoritaire, subit la loi des Serbes. Les Musulmans n'ont aucune chance de trouver du travail. La vie est particulièrement difficile et les relations très tendues.

Luljeta est profondément marquée par les violences qu'elle a subies durant le conflit entre Serbes et Musulmans. Un retour dans cette région est impossible pour elle. Les replonger, elle et son mari, dans un lieu de souvenirs atroces est inacceptable.

Mejrem GORQAJ, une grand-maman originaire du Kosovo.

Née en 1951 au Kosovo, Mejrem GORQAJ vit en Suisse depuis octobre 1998. Veuve depuis 1973, elle habite chez son fils Naser, à Payerne. Ce dernier, en Suisse depuis 1991, titulaire d'un permis B, assume totalement sa prise en charge.

Elle n'a pas d'activité extérieure mais garde ses petits-enfants. Son rôle est donc important puisqu'il permet à son fils et à sa belle-fille d'avoir tous deux un travail salarié.

Madame Gorqaj n'a plus de parent proche au Kosovo puisque son deuxième fils vit en Allemagne. Dans son pays, il est impossible à une femme seule de vivre de manière autonome. Elle se trouverait sans possibilité de travail, de sécurité économique ou sociale, sans logement et sans aucun bien.

De plus, imposer à Mejrem Gorqaj de quitter ses enfants et petits-enfants auxquels elle est très attachée pour la plonger au coeur de souvenirs douloureux (décès tragique de son mari, années de guerre) est impensable.

Malgré un fort soutien régional (Paroisses, autorités, groupe de soutien, signataires de la pétition) attestant de la bonne intégration de ces personnes, malgré des dossiers médicaux concluant par l'inéligibilité d'un renvoi, malgré le soutien plusieurs fois affirmé des employeurs, malgré l'indépendance financière des ces personnes, les autorités fédérales refusent de leur permettre de continuer en Suisse la reconstruction d'une vie bien douloureuse jusque là.

Avec le dépôt d'une pétition au Grand Conseil Vaudois, les pétitionnaires demandent aux autorités de perpétuer une belle tradition humanitaire qui doit encore faire l'orgueil de ce canton, et de permettre à Hajrudin et Raza Redzic et à leurs enfants, à Mensur et Luljeta Dalipi, à Mejrem Gorqaj de poursuivre leur existence dans notre pays.

12 Avril 2005.

Jean-Luc Chaubert
1562 Corcelles-près-Payerne
079 569 76 06
jluc_chaubert@hotmail.com